

RÈGLEMENT FITNESS TCG

Article 1 - Champ d'application :

Le présent règlement s'applique à l'espace fitness et à ses équipements, accessibles aux membres du TC Gland titulaire de l'option Fitness ou aux ayants droit.

Dans le cas d'une pratique libre, les adhérents se soumettront aux dispositions du présent règlement et lors d'une pratique encadrée, devront se conformer aux instructions données par le coach sportif ou du responsable.

Article 2 - Inscription :

L'accès à l'espace fitness est soumis à une inscription au secrétariat du TC Gland, moyennant une contribution.

Article 3 - Conditions d'accès :

L'accès est réservé aux personnes de plus de 16 ans.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal lors de l'inscription auprès du secrétariat pour la signature d'une autorisation parentale. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, le secrétariat doit en être informé immédiatement.

Article 4 – Horaires et réservations

En dehors des entraînements des compétiteurs de l'école de Tennis, l'espace fitness est accessible en tout temps. Une réservation préalable sur « Plug in » est obligatoire.

Article 5 – Tenue et comportement

Une tenue de sport décente est obligatoire.

L'entraînement torse nu ou en brassière est interdit. Les chaussures doivent être propres, adaptées à la pratique en salle et distinctes de celles utilisées sur les courts.

Tout comportement perturbateur peut entraîner une exclusion.

Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool, d'introduire des personnes non autorisées (non-membre ou membres sans l'option fitness) et de laisser des déchets.

Article 6 – Hygiène

L'utilisation d'une serviette est obligatoire. Les équipements doivent être nettoyés après usage. Les vestiaires et douches sont accessibles dans la halle de tennis.

Article 7 – Utilisation du matériel

Le matériel est utilisé sous la responsabilité de l'utilisateur, qui doit en connaître le fonctionnement. Les appareils ne doivent ni être déplacés ni surchargés. Le matériel doit être remis en position « repos » et rangé à sa place après usage. En cas d'affluence, l'utilisation

des appareils de cardio peut être limitée à 30 minutes. Tout problème doit être signalé au responsable du TCG. L'emprunt de matériel est interdit.

Article 8 – Responsabilité

Toute dégradation sera facturée à son auteur. Le TC Gland décline toute responsabilité en cas d'accident, d'utilisation non conforme du matériel ou de perte d'effets personnels.

Article 9 – Sécurité

Chaque utilisateur est responsable de sa condition physique et doit s'assurer de l'absence de contre-indication médicale.

Article 10 – Surveillance

Des caméras de surveillance sont mises en place dans la salle.

Tout manquement au présent règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'espace fitness.

Le comité se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire.

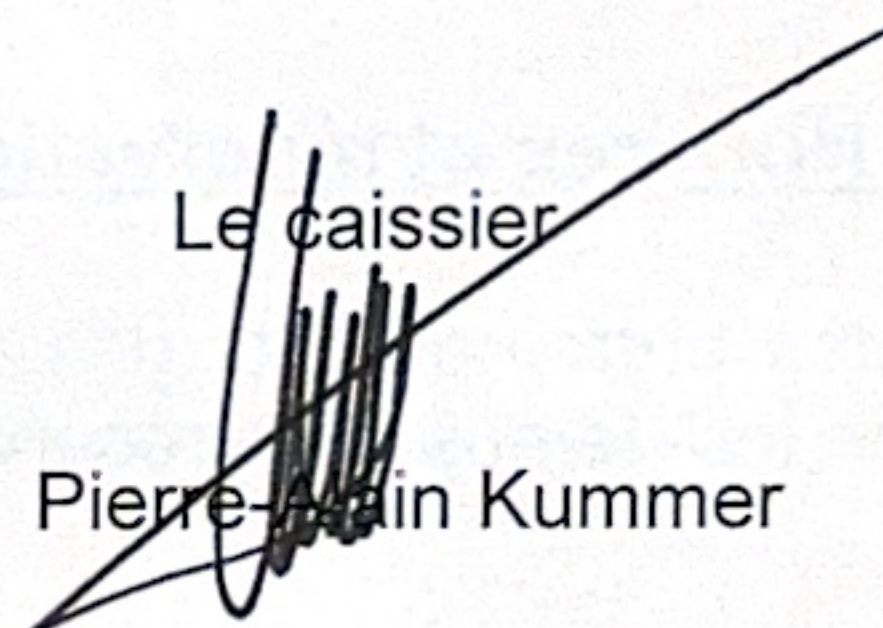
Pour le comité :

Le Président



Michel Monney

Le caissier



Pierre-Alexis Kummer

Gland, 21.01.2025